



Direction Action Cœur de Ville  
Direction du Commerce

Saintes le 16 juin 2020,  
**Communiqué de presse**

## **De nouvelles étapes franchies pour le développement du site Saint Louis**

### *L'Esplanade de Saint LOUIS : une vue 180° sur la ville !*

Été 2019, la ville lance l'étude pour l'aménagement des sites Saint-Louis, Saint-Eutrope et Vallon des Arènes. Le plan directeur issu de cette étude définit entre autre la forme du futur belvédère du site Saint-Louis.

Dans un souci de co-construction, des échanges nourris entre tous les acteurs du projet (SEMIS, Linkcity, ville), mais également les services de l'État (SGAR, DRAC, SRA, UDAP, DDTM, DREAL) et les partenaires d'Action Cœur de Ville (EPF, Banque des territoires, Action Logement) ont permis de dessiner les grandes lignes de ce plan. Afin d'obtenir l'adhésion du plan grand nombre des concertations avec les habitants ont eu lieu (fin 2018, début 2019) et un consensus s'est dégagé : l'implantation du projet d'hôtel serait modifié mais surtout une grande esplanade panoramique viendrait courir tout le long du belvédère.



L'hôtel prendra finalement place sur l'angle Sud-Ouest du site face à la basilique Saint-Eutrope (emplacement 3). L'hôtel bénéficiera ainsi d'une vue imprenable sur la Cathédrale et ses environs. Dans le même temps, l'espace libéré sur l'angle Sud-Est (emplacement 2) viendra élargir le parcours paysager (zone jaune). Plus qu'un simple cheminement une véritable esplanade se déploiera le long de la falaise (zone jaune + verte).



Une fois réaménagé, ce futur espace public prendra vie et fera du belvédère un point d'attraction Saintais. Saint Louis deviendra un élément du patrimoine vivant. Les saintaises et les saintais qui ont longtemps connu ce site fermé pourront enfin se le réapproprier et profiter d'un panorama d'exception.

Le dessin général de ce lieu étant posé, il reste néanmoins de nombreuses questions à trancher collectivement pour donner à cette esplanade sa véritable identité. Quel équilibre entre minéral et végétal ? Pourquoi ne pas y voir s'implanter un parcours muséal ? Jusqu'où redonner vie à ce lieu, événements, foires marchés ?

Comme cela avait été le cas à la fin de l'année 2018, les Saintaises et les Saintais seront de nouveau consultés sur l'avenir du site et définir l'aménagement définitif de cette esplanade.



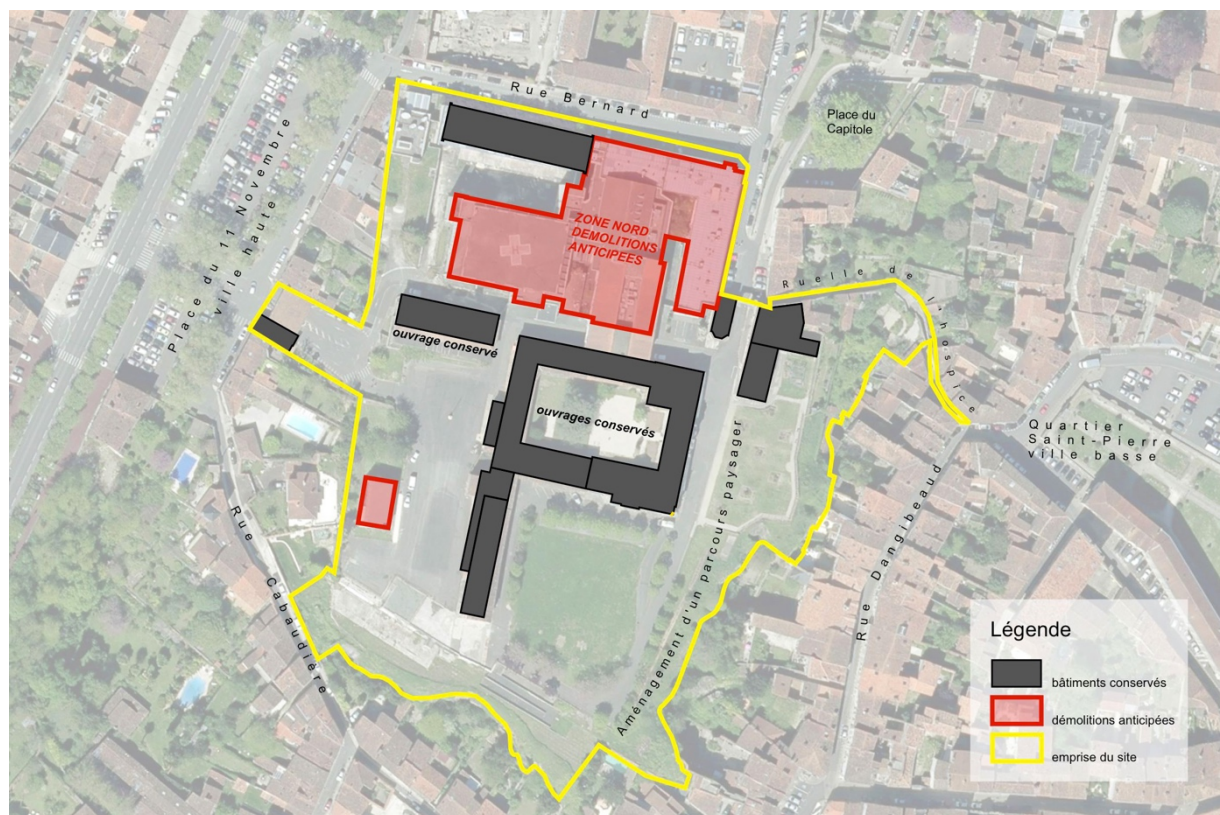
## Place à l'histoire, les fouilles archéologiques démarrent !



Le site Saint-Louis est connu pour son occupation urbaine dès l'antiquité mais des empreintes mérovingiennes et médiévales y ont aussi été observées. Le site tire son nom d'un roi et plus particulièrement d'une bataille. Le 23 Juillet 1242, l'armée de Louis IX (dit Saint-Louis) remporte une victoire sans appel sur les anglais.

Le renouveau de ce site, point d'attractivité de la ville représente une opportunité de mettre à jour des vestiges témoins de ces différents moments d'histoire. Ces découvertes participeront à enrichir et à préciser les hypothèses concernant le développement de la ville.

L'ancien hôpital est composé de deux grandes familles de bâtiments : les ouvrages anciens construits de maçonnerie traditionnelle (hôtel du gouverneur, chapelle, pédiatrie,...) et les ouvrages contemporains. Les premiers sont appelés à être rénovés, les seconds plus ingrats sont voués à la démolition. (Voir plan : zone démolie en rouge)



Les premiers diagnostics archéologiques furent réalisés en 2016 sur les espaces libres de tout bâtiment. Afin de poursuivre leurs recherches, les archéologues ont émis le souhait que

certaines ouvrages bâtis soient démolis afin de pouvoir libérer les sites de fouille. Le permis de démolir ayant été accordé, les démolitions pourront démarrer à la rentrée des vacances scolaires.

Ce processus de démolition marque la fin d'un travail conjoint entre les services de la ville et les services archéologiques du département ainsi que le SRA (Service Régional de l'Archéologie). Les limites d'interventions du chantier de démolition ont été définies grâce aux prescriptions des services. Les ouvrages enterrés ne seront pas concernés par la démolition afin d'éviter l'altération des couches archéologiques. La mise en œuvre sera réalisée sous la surveillance du service archéologique du département et de la direction régionale des affaires culturelles.